

Mairie de SAULES
25580

ARRETE PORTANT DELEGATION
D'UNE PARTIE DES FONCTIONS DE MAIRE

Le maire de la commune de SAULES

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18,
Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 04 juillet 2020 ;
Vu la délibération n° 03/2020 fixant le nombre d'adjoints au maire,
Vu la délibération n° 04/2020 portant élection des adjoints au maire et constatant l'élection de Monsieur Pascal MANGANONI en qualité de 2ème adjoint au maire,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Monsieur Pascal MANGANONI en qualité de 2ème adjoint au maire,

ARRETE

ARTICLE 1er

Monsieur Pascal MANGANONI, deuxième adjoint est délégué pour :

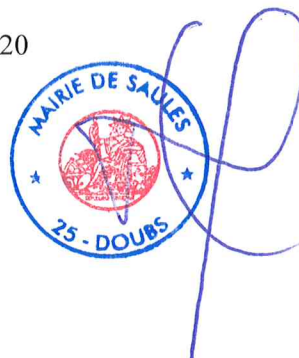
- ◆ Gestion des travaux en forêt ;
- ◆ Responsable de la Commission bâtiments communaux et assainissement ;
- ◆ Délégation de signature des mandats, titres de recettes, pièces justificatives des dépenses et des recettes, ainsi que tous documents d'ordre comptable et financier, en cas de 1^{er} adjoint empêché ;

ARTICLE 2

Le présent arrêté sera inscrit aux actes de la mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet ainsi qu'à Monsieur le Receveur Municipal.

Fait à Saules, le 04 août 2020

Le Maire
Louis DAUDEY



Spécimen de la signature de **Monsieur Pascal MANGANONI**

A blue ink signature of Monsieur Pascal Manganoni, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Vu pour légalisation de la signature de **Monsieur Pascal MANGANONI** apposée ci-dessus

A Saules, le 04 août 2020

Le Maire,
Louis DAUDEY

